

MAIRIE d'AURONS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	15
Présents	12
Votants	14

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN,

Le 26 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain GRANDGIRARD, 1^{er} adjoint au maire.

N° 2021/08 -

Date de la convocation municipale : 17 mars 2021

OBJET :

**Approbation du Compte
Administratif
Budget Principal 61600 –
M14 – Exercice 2020**

Présents :

Mmes Régine FARLIN - Mélanie GALVEZ - Karine BOUVET – Virginie BOCCA - Sophie KERNEN & MM. Alain GRANDGIRARD – Stéphan LUCIBELLO – Christian DENANS – Alain BROUSSE - Olivier BEDUS - Thierry MOPIN

Absents excusés :

M. Jean de PALEVILLE qui donne pouvoir à M. Thierry MOPIN
Mme Natacha GRISONI qui donne pouvoir à Mme Karine BOUVET
Mme Véronique LEFUR qui donne pouvoir à M. Stéphan LUCIBELLO

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur le Maire et commenté par le 1^{er} adjoint,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS, réuni sous la présidence du 1^{er} adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Arrête les résultats définitifs comme suit :

	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>
Section de Fonctionnement	848 368,00 €	741 484,68 €
Section d'Investissement	877 634,84 €	563 973,31 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents.

M. Alain GRANDGIRARD,
1^{er} Adjoint au maire,

- Le 1^{er} adjoint au maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.